

# Berne s'organise pour accueillir le F-35 en 2028

**Exploitation et nuisances** C'est sur la base militaire de Payerne (VD) qu'il y aura le plus de mouvements. Mais Meiringen (BE) et Emmen (LU) sont aussi concernés. Explications.

**Florent Quiquerez**

Quand on pense aux problèmes que pose le F-35, on pense évidemment d'abord à son coût. Depuis que la Suisse a compris que le prix fixe qu'elle pensait avoir négocié était de la poudre aux yeux pour les Américains, la facture du nouvel avion de combat ne cesse de faire débat. Pour tenir le budget, Martin Pfister a déjà annoncé qu'il commanderait moins d'appareils.

Mais au-delà des enjeux financiers, d'autres questions bien plus prosaïques se posent pour les riverains des bases militaires qui accueilleront le nouvel avion. Comment les vols seront-ils distribués? Et quelles nuisances, notamment sonores, entraîneront-ils?

Toute cette semaine, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) organise des séances d'information pour les habitants des régions de Payerne (VD), Meiringen (BE) et Emmen (LU). Pour la localité vaudoise, ce sera ce mercredi à 19 h à la salle de sport de la caserne.

Ce lundi à Berne, le DDPS a déjà dévoilé les grandes lignes du concept. Les voici résumées en quatre points.

## — C'est à Payerne qu'il y aura le plus de vols

Malgré les doutes calendaires, à Berne, on part du principe que le F-35A sera mis en service au sein de l'armée suisse à partir de la mi-2028. D'abord à Payerne. Pour Meiringen (BE), ce sera deux ans plus tard. À Emmen, le déploiement des premiers jets n'est prévu qu'à l'horizon 2032-2033.

Il faut dire que dans le concept de stationnement de l'armée, l'aérodrome militaire vaudois joue un rôle primordial, puisqu'il s'agira du principal site d'entraînement et d'engagement et qu'il accueillera aussi le centre d'instruction. En conséquence, c'est là que l'activité sera la plus forte. L'armée de l'air y prévoit ainsi une moyenne annuelle de 4200 mouvements de vol (contre 2040 à Meiringen et seulement 1090 à Emmen), le tout sur trente-huit semaines. Ainsi, Payerne concentrera 52% des décollages/atterrissages du nouvel avion, contre 25% à Meiringen et 10% à Emmen. Le solde étant constitué d'entraînements à l'étranger.

En cas de fortes tensions ou de conflit armé, il est toutefois prévu que seuls Payerne et Meiringen se partagent à 50-50 l'activité de la flotte aérienne.

À noter que, dans un premier temps, l'armée misait sur un maximum de 5500 vols à Payerne. Mais c'était avant qu'un compromis soit négocié en 2024 entre le DDPS, ArmaSuisse, la Communauté régionale de la Broye (Coreb) et les communes concernées. «L'armée a renoncé aux vols de réserves», précise le colonel Marcel Mühlethaler, chef introduction F-35.



Le F-35A de Lockheed Martin, ici lors d'une présentation à Payerne. L'aérodrome militaire vaudois sera le principal site d'entraînement et d'engagement du nouvel avion de combat. BZ

## «Par rapport à l'exploitation du F/A-18 et du F-5, le nombre de mouvements de vols en Suisse est divisé par deux environ.»

**Le Département de la défense (DDPS)**

### — Pas de vol le lundi matin et le vendredi après-midi

Le F-35A est plus bruyant que les F/A-18 ou F-5 actuels. Malgré cette réalité, le DDPS estime que les nuisances sonores annuelles resteront les mêmes. Comment est-ce possible? Par la réduction du nombre de vols effectués, précisent les services de Martin Pfister.

«Par rapport à l'exploitation du F/A-18 et du F-5, le nombre de mouvements de vols en Suisse est divisé par deux environ», précise le DDPS. Cette «prouesse» de passer, par exemple pour Payerne, de 8300 à 4200 vols est rendue possible

par le fait que les pilotes s'entraîneront davantage sur des simulateurs de vol et que chaque vol aura tendance à durer plus longtemps.

Toutefois, afin de limiter autant que possible les nuisances sonores pour la population, l'armée de l'air renoncera aux vols d'entraînement avec le F-35A le lundi matin et le vendredi après-midi, répondant ainsi à une demande des communes qui sont situées à proximité des bases aériennes militaires. «Cela correspond à environ sept décollages par demi-journée», précise le colonel Marcel Mühlethaler.

### — Des fenêtres antibruit dans plus de 230 immeubles

Pour limiter ces nuisances, l'armée mettra la main au porte-monnaie. «Le bruit, c'est le souci numéro un», admet Bruno Locher, chef territoire et environnement au sein du DDPS, qui précise qu'aux alentours des bases aériennes militaires de Payerne, Meiringen et Emmen, des immeubles habités sont aujourd'hui – et seront à l'avenir – touchés par des dépassements des valeurs limites du bruit. Le seuil maximum légal? Il est fixé à 65 décibels.

Pour identifier les bâtiments concernés, le DDPS s'est basé sur les calculs effectués par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa). Résultat: 180 bâtiments sont concernés à Payerne, et comme 85% sont déjà équipés, il ne faudra intervenir que dans 15% du parc identifié. C'est moins que dans les autres régions du pays. À Meiringen, 60% des 170 bâtiments identifiés sont déjà équipés, alors qu'à Emmen, à peine 10% des 200 bâtiments le sont.

Pour respecter les valeurs limites fixées par l'ordonnance sur la protection contre le bruit, des fenêtres spéciales seront donc installées dans les quelque 230 bâtiments restants. Les travaux d'installation devraient là aussi débuter au second semestre 2027.

Pour ce faire, le Conseil fédéral a demandé au parlement l'octroi du crédit d'engagement correspondant avec le message sur l'armée 2026. Ainsi, dans le programme immobilier du DDPS 2026, 30 millions sont prévus pour la réduction du bruit des aérodromes militaires. Sans surprise, c'est Emmen, très en retard, qui profitera le plus de l'argent (84% du total), contre 10% pour Meiringen et 6% pour Payerne.

### — Procédure d'aménagement du territoire en cours

Comme l'introduction du F-35 entraîne une modification de la pollution sonore, il faut adapter les fiches du plan sectoriel militaire. Mais il convient aussi d'approuver les règlements d'exploitation et des allègements pour dépasser ces valeurs limites.

Ces deux démarches ont été préparées avec les cantons et les communes concernés. La mise à l'enquête publique est prévue du 18 mai au 17 juin de cette année, avec possibilité pour la population de participer ou de s'opposer. Le DDPS statuera ensuite sur le règlement d'exploitation, les éventuelles exceptions et oppositions.

À noter toutefois que si le F-35 est plus bruyant et entraîne davantage de vibrations, il devrait améliorer la qualité de l'air, étant donné que moins de vols seront nécessaires qu'aujourd'hui.



Le colonel Marcel Mühlethaler explique que l'armée de l'air limitera autant que possible les nuisances sonores pour la population. Keystone